

AVIS AU PUBLIC

(Inspection du travail et des mines)

Autorisation par arrêté ministériel

Référence : Arrêté nr.3A/2024/2754/173

Requérant : Administration communale Préizerdaul

Objet : Arrêté N° 3A/2024/2754/173 du 9 septembre 2024 du Ministre du Travail autorisant l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PREIZERDAUL à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque KRAMER, du type 348, avec le numéro de construction 348016794.

Localité : 3, rue de la Mairie, Bettborn

Commune : Préizerdaul

Date de publication : 18/09/2024

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale Préizerdaul informe le public que le prédit requérant a **obtenu l'autorisation** relative à l'objet susmentionné.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant 40 jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Bettborn, le 18 septembre 2024

Marc GERGEN

Bourgmestre

